ID: 050-200067205-20210916-B34\_2021-AR



# BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le jeudi 16 septembre Deux Mille Vingt et Un, à 14 heures, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

**Présents**: Mesdames MAHIER Manuela, CASTELEIN Christèle, THOMINET Odile, GRUNEWALD Martine, BELLIOT-DELACOUR Nicole, LEROSSIGNOL Françoise, MOUCHEL Evelyne, LAINE Sylvie, MARTIN MORVAN Véronique, BIHEL Catherine et Messieurs MARGUERITTE David, COQUELIN Jacques, FAGNEN Sébastien, ASSELINE Yves, LAMORT Philippe, BRIENS Eric, LECHATREUX Jean-René, MABIRE Edouard, CATHERINE Arnaud, HEBERT Dominique, CROIZER Alain, LERENDU Patrick, DENIS Daniel, BARBE Stéphane, MAUQUEST Jean-Pierre, LEQUILBEC Frédérik, DIGARD Antoine, BAUDIN Philippe, DE BOURSETTY Olivier, LEJAMTEL Ralph.

**Excusés :** Madame PIC Anna et Messieurs ARRIVE Benoît, FAUCHON Patrick, LEMYRE Jean-Pierre.

Réf - n° B34\_2021

OBJET : Zone d'Activité Economique de la Grande Fontaine – Commune de Martinvast Candidature pour un projet d'aliénation d'un terrain d'activité pour l'implantation d'ISQUIERDO CONSEIL COMPTABILITE (I2C)

#### **Exposé**

Par courrier daté du 22 avril 2021, le cabinet d'expertise comptable ISQUIERDO CONSEIL COMPTABILITE (I2C) a sollicité la Communauté d'Agglomération du Cotentin, afin d'acquérir un lot sur la Zone d'Activité Economique de La Grande Fontaine sur la commune de Martinvast en vue d'y construire un nouveau bâtiment.

#### L'entreprise

I2C est actuellement implanté 3, rue de Franche Comté à Cherbourg-en-Cotentin, au sein de la pépinière d'entreprises des Hauts de Quincampoix. Cette société est spécialisée dans le domaine de l'expertise comptable et accompagne ses clients en matière sociale, juridique et informatique. Le gérant est assisté par 2 collaboratrices et un apprenti. I2C est en constante

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Recu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le

ID: 050-200067205-20210916-B34\_2021-AR

évolution et s'inscrit donc dans le parcours d'accompagnement proposé par la Communauté d'Agglomération du Cotentin à savoir, quitter la pépinière d'entreprises après avoir initié son projet et construire un bâtiment correspondant à l'évolution de ses besoins et de ses activités. L'un de ses objectifs est de créer un emploi supplémentaire par an sur 10 ans.

## Le projet poursuivi par l'entreprise

Le lot 2 de la Zone d'Activité Economique de La Grande Fontaine, d'une surface de 1749 m² a retenu l'attention du cabinet. Ce dernier souhaite y implanter un bâtiment de 250 m² partagé en une partie « expertise comptable » et une partie « formation / salle de séminaire » avec un espace de stationnement destiné à l'accueil du public et des salariés (25 places).

L'acquisition du terrain se ferait par le biais d'une SCI en cours de constitution.

Après consultation du service du Domaine, et suite à la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2021 déterminant les tarifs des terrains de la Zone d'Activité Economique de la Grande Fontaine, le tarif proposé pour cette aliénation est de 28,00 € HT / m².

## Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n° DEL2021\_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président - Modification n°2,

#### Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- Aliène le lot n°2 d'une surface de 1749 m² situé sur Zone d'Activité Economique de la Grande Fontaine, commune de MARTINVAST à la SCI I2C en cours de constitution ou toute autre société pouvant s'y substituer pour la réalisation de ce projet, moyennant le prix de 28,00 € HT du m²,
- **Dit** que la recette correspondante sera imputée au budget annexe 11, article 7015, ligne de crédit 6512,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Annexe: Plan du lot

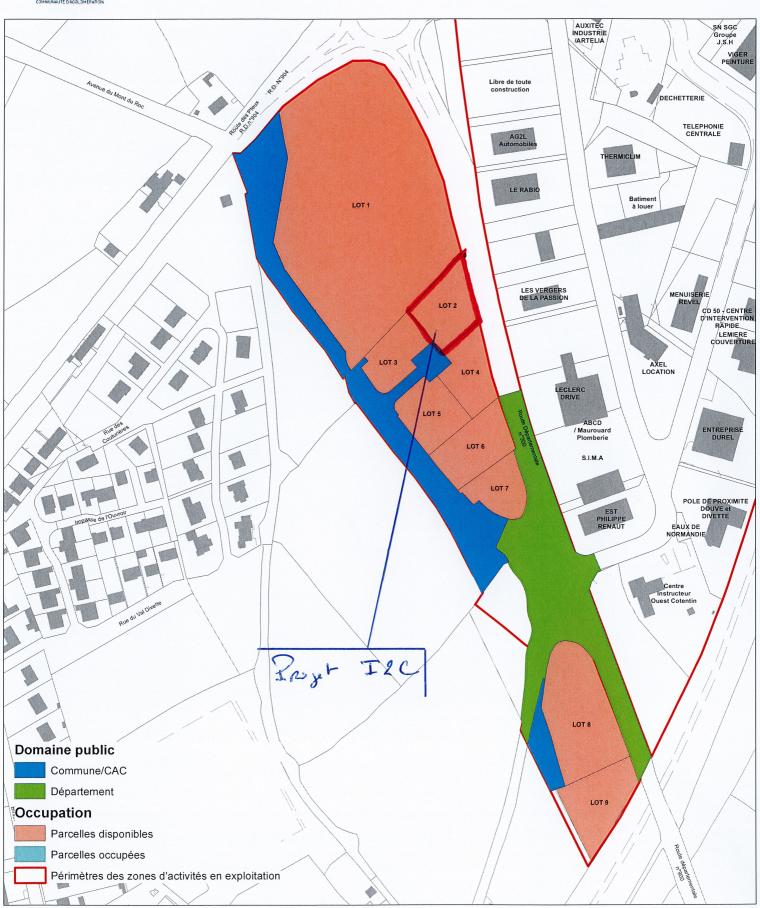
Le Président,

**David MARGUERITTE** 



## Plan de la zone

Envoyé en préfecture le 23/09/2021 Reçu en préfecture le 23/09/2021 Affiché le ID : 050-200067205-20210916-B34\_2021-AR





Les bâtiments et les surfaces ne sont representés qu'à titre indicatif Source : Direction du Développement Economique, Communauté d'agglomération du Cotentin Réalisation : Direction Géomatique et Connaissance du Territoire, Communauté d'agglomération du Cotentin - Edition du 31 mai 2021.